

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 34 (1974)

Artikel: Rapport des contrôleurs
Autor: Kropf, R. / Dasen, H. / Fauconnet, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DES CONTRÔLEURS

En tant que membres de la Commission de contrôle et selon l'art. 20 des statuts de l'ONST approuvés par l'arrêté fédéral du 22 novembre 1963, nous avons vérifié les comptes annuels et le bilan 1974 conformément aux dispositions du Code des obligations.

Nous avons constaté que la comptabilité est tenue d'une façon claire et ordonnée répondant aux dispositions légales. De nombreux sondages ont permis de constater la parfaite concordance entre les écritures passées et les pièces produites. La présentation de la situation de fortune et des résultats de l'exercice satisfait aux prescriptions légales et statutaires. Les valeurs en espèces, créances et titres sont attestés par des pièces en bonne et due forme. Le bilan présente un total conforme aux comptes de Fr. 18 051 064.15 à l'actif et au passif.

L'exercice boucle avec un excédent de recettes de Fr. 523 922.61. Le solde du fonds de compensation passe ainsi de Fr. 547 254.07 à Fr. 1 071 176.68.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels de 1974 et d'en donner décharge aux organes administratifs.

Zurich, le 4 avril 1975

Les contrôleurs:

R. Kropf, chef du contrôle
Dr H. Dasen
H. Fauconnet